

# Affaire Mia Electric : le juge niortais débarqué, Poitiers prend la main

Le juge de Niort en charge de l'enquête sur le naufrage de Mia Electric, à Cerizay, a été débarqué la semaine dernière. L'instruction est confiée à deux magistrats poitevins.

C'est l'ultime avatar niortais de l'instruction ouverte après la liquidation jugée douteuse, en mars 2014, de l'entreprise de fabrication de voitures électriques de Cerizay, Mia Electric : en début de semaine dernière, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Poitiers a finalement dessaisi le juge niortais en charge du dossier depuis la mise en examen, en décembre 2014, de l'ex P-DG Michèle Boos pour banqueroute, escroquerie et abus de biens sociaux.

Le volumineux dossier financier est désormais confié à deux magistrats du pôle de l'instruction de Poitiers.

**“ L'impression qu'il y a deux poids, deux mesures ”**

Une première tentative de dessaisissement, lancée fin 2015



Depuis l'été 2015, les avocats de Michèle Boos contestaient la légitimité du juge d'instruction de Niort.

(Photo archives NR)

par les avocats de Michèle Boos, avait fait long feu. La Cour de cassation l'avait refusée en janvier 2016. Là, ce sont des magistrats poitevins qui ont estimé que cette instruction politiquement sensible traînait trop en longueur.

De source proche du dossier, on explique que c'est l'absence d'actes d'instruction qui lais-

sait perplexe et appelait une réaction alors que le nouvel avocat de Michèle Boos, le ténor parisien Thierry Herzog, réclamait à cor et à cri l'audition de l'ancienne présidente du conseil régional, Ségolène Royal, et celle du député PS des Deux-Sèvres, Jean Grellier. La nouvelle du dessaisissement est saluée par la défense :

« La chambre de l'instruction a relevé que c'était une nécessité pour une bonne administration de la justice et au regard de la complexité de l'affaire », note de manière polie M<sup>e</sup> Maxence Audegond, du cabinet Herzog.

## Le jeu de la Région

Si l'audition du député socialiste Jean Grellier paraît acquise, une fois que le duo de magistrats poitevins aura pris la mesure du dossier, la défense entend bien obtenir celle de l'actuelle ministre de l'Environnement, Ségolène Royal. Depuis le début de l'affaire et les reproches de malversations financières qui lui sont faits – et qu'elle conteste –, Michèle Boos et ses avocats successifs n'ont de cesse de mettre en avant le jeu étrange de la Région.

« Un point nous interroge, martèle M<sup>e</sup> Audegond. On vient nous reprocher d'avoir mis la société en faillite alors que ma cliente n'a été aux commandes

que durant six mois. On nous reproche d'avoir tenté de racheter des actifs de manière détournée alors que, dans le même temps, la Région ne met plus d'argent dans la société et qu'elle constitue une société d'économie mixte – La Fabrique du Bocage –, dans laquelle le député Grellier est actionnaire à titre personnel, afin de racheter des actifs immobiliers, ça me gêne. »

## Financement concurrent

« Ségolène Royal était membre du conseil de surveillance de Mia Electric, elle a approuvé le business plan de Michèle Boos, poursuit M<sup>e</sup> Maxence Audegond. Et, dans le même temps, la Région a financé une entreprise concurrente (Eco & Mobilité, implantée à Mazerolles, dans la Vienne, et liquidée en mai 2012) sur un marché émergent. Nous avons l'impression qu'il y a deux poids, deux mesures. »

E.C.

NOUVELLE GÉNÉRATION DE JAGUAR

NOS VOITURES, VOTRE TERRAIN DE JEU.

NOUVELLE GAMME JAGUAR À PARTIR DE 37 000 €\*

3 JAGUAR CARE (3 ANS / 100 000 KM)

Descouvrez notre nouvelle génération de Jaguar et profitez d'une offre exceptionnelle sur les berlines XE et XF. En ce moment, l'équipement quatre roues motrices et le tout nouveau système d'infodivertissement InControl Touch Pro vous sont offerts.

Venez découvrir l'offre « nouvelles technologies » chez votre concessionnaire.

**JAGUAR La Rochelle**  
Avenue du Commandant Lysiac  
17440 AYTRE - Tel. 05 46 45 20 15  
jaguar@premiumrco.fr

\* Prix de vente recommandés. Les prix de vente peuvent varier en fonction des options et des équipements. Les prix de vente sont hors taxes. Les prix de vente sont exprimés en euros TTC. Les prix de vente sont exprimés en euros TTC. Les prix de vente sont exprimés en euros TTC. Les prix de vente sont exprimés en euros TTC.

## repères

### Ce que la justice reproche à Michèle Boos

Quels sont les faits reprochés à Michèle Boos par la justice ? Au mois de décembre 2014, lorsque le parquet de Niort ouvre l'information judiciaire, trois points sont mis en avant par la procureure de la République, Natacha Rateau :

- > Banqueroute, avec l'accusation de vente d'une centaine de voitures en dessous de leur prix réel.
- > Escroquerie, avec l'accusation d'avoir encaissé des acomptes de clients tout en sachant que

les véhicules ne seraient pas livrés.

> Abus de biens sociaux, avec l'accusation d'avoir utilisé l'argent de la société pour assurer son train de vie. Ces trois points sont contestés par l'ancienne patronne de l'entreprise Mia Electric, liquidée en mars 2014. La section financière de la police judiciaire (PJ) de Poitiers a été chargée de investigations dans ce dossier.

## Au volant d'une voiture volée il manque de renverser un gendarme

### Nanteuil

Les faits remontent au dimanche 2 octobre : vers 17 h 30 ce jour-là, du côté de la départementale 611 à Nanteuil, un automobiliste de 19 ans refuse de s'arrêter à un contrôle de gendarmerie. Commencant à ralentir à la vue des forces à l'ordre, il accélère au dernier moment pour prendre la fuite, manquant de renverser un militaire puis un motard qui passait par là.

La maréchaussée se déploie : pas moins de vingt-cinq gendarmes sont alors mobilisés, dont la brigade cynophile d'Angoulême (Charente). Finalement, quatre heures plus tard environ et grâce au témoignage d'une riveraine, la voiture est

retrouvée accidentée, toujours à Nanteuil : le conducteur en avait perdu le contrôle, la Dacia percutant un panneau de signalisation, traversant une haie pour tomber dans un bosquet trois mètres en contrebas. Légèrement blessé, l'automobiliste sera interpellé le long de la voie ferrée avec sa passagère, rapidement mise hors de cause par les forces de l'ordre.

Placé en garde à vue, le jeune Albanais était en fait au volant d'une voiture qu'il avait dérobée, en commettant des violences, dans la Vienne. De plus, il faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français. Remis en liberté, il est convoqué devant le tribunal correctionnel de Niort à l'audience du mardi 7 février prochain.